



## COMMUNIQUÉ

*POUR DIFFUSION IMMÉDIATE*

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – JUILLET 2019

Saint-Lin-Laurentides, le 8 juillet 2019 – À l’occasion de la séance ordinaire du conseil municipal du mois de juillet 2019, la Ville de Saint-Lin-Laurentides a eu l’occasion de traiter de divers sujets, dont voici les points saillants.

#### **Administration**

Le projet de règlement 624-2019 (abrogeant et remplaçant les règlements 567-95 et 346-95) *relatif à l’autorisation de délivrer des constats d’infraction* a été adopté, autorisant ainsi certains membres de l’équipe à procéder à la délivrance des constats d’infraction. Ils pourront ainsi faire appliquer diverses réglementations municipales, notamment en ce qui a trait à l’arrosage.

L’avis de motion a été donné afin d’accéder à un règlement d’emprunt afin de permettre à la Ville de stabiliser les berges, de même que de rénover le déversoir et le pont du Lac Charbonneau. Ledit règlement est au montant de 244 200 \$.

Le conseil municipal a par ailleurs confirmé par voie de résolution l’embauche de huit étudiants, dont cinq ont fait l’objet d’une subvention dans la cadre du programme Emploi d’Été Canada du gouvernement fédéral. Ces jeunes occuperont les postes de patrouilleurs de l’Escouade Enviro, de préposé à l’écocentre, d’agents des parcs et espaces verts et d’aide-horticulteur.

Concernant le dossier de la bibliothèque, le directeur des finances a reçue l’autorisation de signer les documents de réclamation aux assurances afin de pouvoir bénéficier immédiatement d’un premier montant de 1 409 114,97 \$. La balance (environ 600 000 \$) pourra être reçue une fois les travaux de la nouvelle bibliothèque complétés.

#### **Urbanisme**

Une subvention d’une valeur de 11 559,25 \$ a été octroyée dans le cadre du *Programme de revitalisation architecturale* pour les rénovations faites à la Résidence funéraire André Légarée. Le programme a pris fin au 31 décembre 2018, mais les travaux en question s’y qualifiaient puisqu’ils ont été commencés en 2018. Rappelons que l’objectif de ce programme est de contribuer à l’embellissement du centre-ville. Les résidents et les entrepreneurs ont ainsi eu accès, pendant 3 ans, à des subventions pouvant couvrir jusqu’à 50 % du coût total des travaux, jusqu’à concurrence de 10 000 \$, ainsi qu’à la subvention du coût d’une esquisse faite par un professionnel.



### **Voirie**

En matière de réfection d'infrastructures, le directeur général a été autorisé à aller en soumissions pour des entrepreneurs afin de procéder à la réparation de la Côte Joseph et à la réfection de la Place Primeau.

Le déversoir du Lac Charbonneau, endommagé par les crues printanières, sera également rénové et les berges seront stabilisées. Le directeur général a été autorisé par le conseil à demander des soumissions à cet effet. L'avis de motion a également été donné afin d'accéder à un règlement d'emprunt au montant de 244 200 \$ pour procéder aux travaux.

Concernant le pavage et la pose de bordures de béton de la rue Leblanc, de la rue Clovis et d'une partie de la rue Lauzon, le contrat a été octroyé suite à un appel d'offres à BLR, au coût de 304 334 \$.

-30-

Source : Élisabeth Sourdif  
Directrice aux communications, aux événements spéciaux et aux organismes  
450 493-3130, poste 7290  
[e.sourdif@saint-lin-laurentides.com](mailto:e.sourdif@saint-lin-laurentides.com)